

Téléjustice

Yves Rousseau

Numéro 116-117, été 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/775ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

24/30 I/S

ISSN

0707-9389 (imprimé)

1923-5097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rousseau, Y. (2004). *Téléjustice*. 24 images, (116-117), 78-79.

Téléjustice

par Yves Rousseau

Nous sommes indéniablement fascinés par le phénomène de l'administration de la justice. Le terme « méga-procès » nous est familier, tout comme les implications d'une « ordonnance de non-publication », ou les subtilités du contre-interrogatoire. Le langage s'est judiciaire. Le monde peut être perçu comme une jungle de lois aux ramifications tortueuses et complexes. Cette judiciarisation accrue de nos rapports civils, il faut le rappeler, est un héritage direct de Pierre Trudeau, sa contribution la plus importante à la société canadienne. La constitution de 1982, son *opus magnum*, consacre la montée du pouvoir des tribunaux aux dépens du politique. Les chartes ayant préséance sur les lois, il appartiendra aux juges d'en fixer les balises. Le politique n'a qu'à s'exécuter et à refaire ses lois en fonction des jugements. Indirectement, ce virage assure du travail à des milliers d'avocats pour des générations à venir.

Les cours de justice se multiplient, ici et de par le monde : cours municipales, provinciales, fédérale, Cour suprême, tribunaux administratifs, Cour des petites créances, tribunaux internationaux, etc. La société dans son ensemble s'est judiciaire. Nous sommes donc un public tout désigné pour des émissions à caractère judiciaire.

La télé n'est pas en reste et carbure à la justice depuis longtemps, tant en mode fiction qu'en mode « réalité ». De *Perry Mason* à *Ally McBeal*, on ne compte plus les séries mettant en vedette les gens dits de robe. Le paradoxe est que 95 % du travail des avocats est résolument spectaculaire, fait de consultation de grimoires, de dossiers et d'archives poussiéreuses. C'est pratiquement l'inverse dans les fictions judiciaires. Mais ne demandons pas trop à la télé, surtout pas de coller au réel.

Si l'intérêt pour la justice n'est pas nouveau, on peut affirmer que la machine s'est emballée depuis une dizaine d'années. Deux facteurs s'ajoutent à l'apparition des chartes de droits évoquées plus haut : la multiplication des chaînes de télé, particulièrement celles consacrées à l'information en continu, avides de sujets, et la montée de la fascination pour la célébrité, cette forme contemporaine de l'aristocratie à la fois temporaire et instantanée. C'est l'affaire O.J. Simpson qui a véritablement marqué le tournant. Tous les ingrédients étaient là présents : célébrité, caméras omniprésentes, information continue, dimensions raciale et sexuelle.

Certains se rappelleront *La cour en direct*, où du « vrai monde » venait exposer et faire trancher ses

Une grande part de la fascination pour les affaires criminelles vient de ce vide à combler qui agit comme un terreau pour l'imaginaire. L'espace camera non grata des cours de justice est une véritable exception culturelle dans un système de représentation omniprésent.

litiges sous l'œil des caméras. Aux États-Unis, Judge Judy expédie les affaires avec un sens du spectacle qui n'a rien à envier à Jay Leno; et il existe des canaux spécialisés en retransmission de procès, le dernier endroit vraiment tabou étant la pièce où délibère le jury. Ici, les cours criminelles sont interdites d'accès aux caméras télé ou aux appareils photo. Voilà pourquoi ce sont des dessins qui illustrent journaux et bulletins de nouvelles lorsqu'il s'agit de représenter ce qui se passe derrière la porte de la salle d'audience.

Cette frontière sur laquelle butent les caméras génère une forme de plan-séquence qui est devenue la signature de la couverture judiciaire télévisuelle. Le décor en est presque toujours un corridor. Les acteurs sont les accusés et leurs avocats qui marchent toujours très vite, mais il semble interdit de courir, comme dans les épreuves de marche rapide aux Olympiques. Autour des avocats et accusés, une nuée de caméramen et de journalistes doivent suivre le tempo. Vous essaieriez de faire ça en transportant une Bétacam,

en faisant la mise au point et le cadrage. Après, on dira que la justice est lente! Les journalistes lancent leurs questions (toujours les mêmes) en trotinant tandis que les avocats et accusés répondent en monosyllabes, fixant leur regard loin devant, vers la porte de la salle d'audience dans laquelle ils s'engouffrent tandis que la meute journalistique doit freiner sec pour ne pas se retrouver dans la situation cartoonnesque du chien lancé à toute allure qui arrive au bout de sa chaîne.

La télé a certainement quelque chose à tirer de ce spectacle, ne serait-ce (rêvons un peu) qu'une leçon de modestie, justement parce que les cours criminelles sont interdites aux caméras; ou peut-être un effort d'imagination pour tenter de rendre ce qui s'y passe sans l'aide des caméras. Cette absence, ce manque à voir, doit être compensé par quelque chose. Une grande part de la fascination pour les affaires criminelles vient de ce vide à combler qui agit comme un terreau pour l'imaginaire. L'espace *camera non grata* des cours de justice est une véri-

table exception culturelle dans un système de représentation omniprésent : il y a des caméras et des écrans partout. La cour est un espace qui échappe à ce regard, ce qui la rend sans doute encore plus fascinante et mystérieuse.

Une partie de ce manque à voir est compensé par les fictions judiciaires, qui ont toujours été populaires, mais qui représentent des procès américains et n'ont pas cette dimension de « réalité » dont nous sommes si friands. Lorsqu'on parle de procès à la télé, on ne peut faire abstraction qu'en fin de compte, l'accusé ira peut-être dans une vraie prison, qu'il ne rentrera pas chez lui comme l'acteur qui joue l'accusé dans une fiction ou une reconstitution du type *Les grands procès*. Les conséquences sont réelles et dramatiques. D'ailleurs, le fait d'être accusé à tort de certains crimes particulièrement réprouvés de nos jours (tout ce qui concerne les enfants) peut suffire à gâcher irrémédiablement votre vie et avoir raison de votre santé physique et mentale, en plus de vous ruiner et de mettre un terme à votre carrière.

Le déroulement d'un procès obéit aussi à un code de mise en scène très strict où chacun a son rôle : juge, jury, avocats, témoins et accusés. C'est du pain bénit pour la télé, d'autant plus que des vedettes émergent du lot : rappelons-nous le procès Hilton, qui a fait de la procureure de la Couronne, Me Hélène Di Salvo, une vraie star, déterminée, efficace, à l'aise devant les caméras et, ce qui ne gâche rien, c'est une très belle femme.

La nature des accusations et la notoriété des accusés ajoute un piment dont le public raffole. La

*Le déroulement d'un procès obéit
aussi à un code de mise en scène très strict où
chacun a son rôle : juge, jury, avocats, témoins
et accusés. C'est du pain bénit pour la télé,
d'autant plus que des vedettes
émergent du lot.*

fascination pour les procès des motards tient aussi à l'image de star que s'est forgée le Hell's Angel Maurice Boucher.

Les causes à caractère sexuel, comme le cas récent de la prostitution juvénile à Québec, a repoussé d'un cran la fascination pour la téléjustice. En plus d'avoir des accusés célèbres, des plaignantes mineures, des proxénètes noirs ou arabes et une police qui a multiplié les maladroites, des animateurs locaux de *trash-radio* (qui étaient justement les concurrents d'un des accusés) très provinciaux ont semé la confusion et attisé les ressentiments pas toujours bien placés de la sous-classe moyenne envers une classe supposément aisée exerçant majoritairement des emplois non manuels : fonctionnaires, enseignants, artistes qui ne passent pas chez Péladeau. Résultat : un mouvement populiste qui semble faire bien peu de cas du principe de la présomption d'innocence.

Vu de Québec, capitale provinciale qui ferait une excellente matière pour Claude Chabrol, c'est assez délirant merci, au point où le présentateur des nouvelles

locales animait son bulletin de dix-huit heures en direct de la façade du palais de justice de Montréal, pendant que des autobus nolisés débarquaient des citoyens venus de Québec pour vomir insultes et menaces à l'endroit des accusés.

Orson Welles disait qu'il est préférable d'avoir un coupable en liberté qu'un innocent en prison. S'il est vrai que la tendance est au cynisme et que de multiples scandales (politiques, financiers, médiatiques et sociaux) tendent à justifier une crise de confiance généralisée envers la plupart des institutions, il faut garder la tête froide et juger sur les faits. La présomption d'innocence est une victoire de la civilisation sur l'arbitraire et la barbarie. La télé devrait nous le rappeler avec autant d'énergie qu'elle en met à défendre sa liberté d'expression. ◀